



Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le **2 SEP. 2024**

ID : 087-218717809-20240814-2024A013-CC

AR N° 2024A013

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRETE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-TAURION (87480),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-006 du 27 mai 2020 portant les délégations consenties au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : EST CONCLU UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE pour la rénovation énergétique de l'aile ouest de l'école élémentaire pour un montant de 28 750,00€ HT avec :

- **L'Agence Aurélie PAILLER – 33 rue Montaigne – 87920 Condat Sur Vienne pour un montant de 17 600,00€ HT – 1^{er} contractant (Mandataire)**
- **LARBRE INGENIERIE – BET Fluides/Electricité – 90 avenue de Louyat – 87100 Limoges pour un montant de 11 150,00€ HT – 2^{ème} contractant**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécuté conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à St-Priest-Taurion,

Signé par : Claudette
ROSSANDER
Date : 14/08/2024
Qualité : MAIRE

Le Maire,

C. ROSSANDER